



COMMUNE DE FERNELMONT

AVIS ENQUETE PUBLIQUE – PERMIS D'ENVIRONNEMENT

ETABLISSEMENTS CONTENANT DES INSTALLATIONS OU ACTIVITES CLASSEES EN VERTU DU DECRET
DU 11 MARS 1999 RELATIF AU PERMIS D'ENVIRONNEMENT

Référence Commune : ENVIRON/P.Env/C12/01-24 - INASEP

Réf. DPA Namur : 10014662/EPI.ERO

Le Collège communal de Fernelmont informe la population qu'une enquête publique est ouverte dans le cadre de la demande de **permis d'environnement de classe 2** suivante :

Objet : **Maintenir en activité la station d'épuration collective (1200 EH) de HINGEON**

Demandeur(s) : **L'INASEP sc (Intercommunale Namuroise de Services Publics)**

Localisation : **à 5380 HINGEON, rue Trieux Bechet, sur la parcelle cadastrée DIV 4 Section B n° 273 C**

A l'examen du dossier de demande, l'ensemble des incidences ne doit pas être considéré comme ayant un impact notable sur l'environnement. Il ressort que **les nuisances potentielles les plus significatives portent sur la gestion des eaux, l'impact sur le sous-sol et les éventuelles nuisances olfactives**. En ce qui concerne les autres compartiments de l'environnement, le projet engendre des nuisances pouvant être qualifiées de nulles ou mineures. Il n'y a pas à craindre des effets cumulatifs avec des projets voisins de même nature. Le projet ne doit donc pas être soumis à évaluation complète des incidences et une étude d'incidences sur l'environnement n'est pas nécessaire.

Le dossier peut être consulté à **l'Administration Communale, auprès du Service Urbanisme dont les bureaux sont situés rue Goffin, n° 2 à 5380 NOVILLE-LES-BOIS, du 16 avril 2024 au 02 mai 2024.**

Date d'affichage	Date d'ouverture de l'enquête	Lieu, date et heure de clôture de l'enquête	Les observations écrites peuvent être adressées à
10/04/2024	16/04/2024	Administration communale de FERNELMONT Rue Goffin n° 2 5380 NOVILLE-LES-BOIS Le 02/05/2024 à 11h00	Collège communal de FERNELMONT Rue Goffin n° 2 5380 NOVILLE-LES-BOIS

Le dossier peut être consulté à partir de la date d'ouverture jusqu'à la date de clôture de l'enquête, chaque jour ouvrable pendant les heures de service et **uniquement** sur rendez-vous ainsi que les mardis jusqu'à 20 heures à l'adresse suivante : Administration communale, rue Goffin, n° 2 à 5380 NOVILLE-LES-BOIS.

La personne souhaitant consulter le dossier doit prendre rendez-vous au plus tard 24h à l'avance auprès du Service Urbanisme : Madame MANSENS Céline au 081/83.02.55 – E-mail : celine.manssens@fernelmont.be et/ou Madame DELHALLE Valérie au 081/83.02.83 – E-mail : valerie.delhalle@fernelmont.be

Des explications techniques sur ce projet peuvent être obtenues auprès :

- Du demandeur : L'INASEP sc, rue des Viaux, n° 1B à 5100 NANINNE ;
- Du service urbanisme : aux adresses reprises ci-dessus ;
- Du Fonctionnaire Technique du Service Public de Wallonie – Département des Permis et des Autorisations
– Direction de Namur-Luxembourg – Avenue Reine Astrid n° 39 à 5000 NAMUR – 081/71.53.00.

L'autorité compétente pour statuer sur la présente demande est le **Collège communal de Fernelmont** en vertu de l'article 13, alinéa 1^{er} du Décret du 11 mars 1999 relatif au Permis d'environnement.

Tout intéressé peut formuler ses observations ou réclamations écrites ou orales auprès de l'Administration Communale dans le délai mentionné ci-dessus, jusqu'à la clôture de l'enquête. L'enveloppe ou le courrier électronique portera la mention : **ENVIRON/P.Env/C12/01-24 - INASEP**.

A Fernelmont, le 08 avril 2024 - Début d'affichage : le 10 avril 2024

PAR LE COLLEGE :

La Directrice générale,

C. DEMAERSCHALK



La Bourgmestre,

C. PLOMTEUX